

D 250325-05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025
Affichage : 31/03/2025

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 25 mars 2025**

Sur convocation en date du 19 mars 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 mars 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	JOSSERAND Raphaël

Étaient excusés :

Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
Meryl BURDY a donné pouvoir à Isabelle MARION
Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Anja SCHUBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Myriam BRUNET

EXTENSION DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la circulaire de la Préfecture de l'Ain en date du 10 décembre 2021

Vu la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs établie le 20 juillet 2011 complétée par les avenants du 27 octobre 2014, du 16 avril 2015 et du 1^{er} février 2019

Avec la formalisation d'une nouvelle fonction Commande publique et veille juridique, la Commune de Viriat souhaite élargir le champ de la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture pour notamment la commande publique.

La Collectivité utilise le dispositif homologué iXBus avec l'opérateur SRCI comme tiers de télétransmission dans le cadre d'une convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation pilotée par le service commun Direction des Services Informatiques de GBA auquel adhère la Commune de Viriat.

D 250325-05

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- autoriser la télétransmission des actes de la commande publique
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir à la convention de mise en œuvre de la télétransmission incluant les actes de la commande publique avec la Préfecture de l'Ain ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Myriam BRUNET

